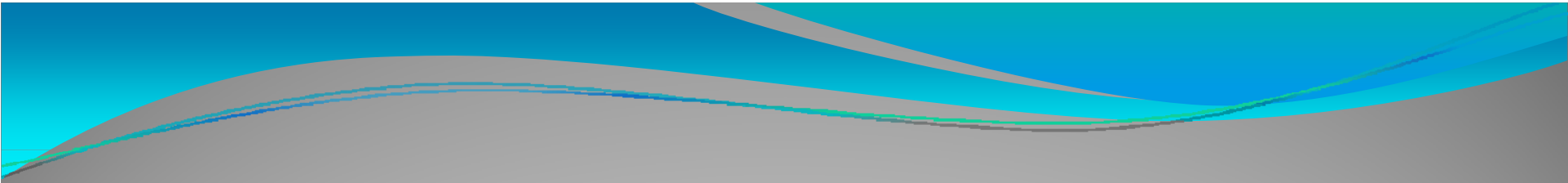


# Dossier RAEP

## Quelles clés de réussite ?

**Stage SNES**  
**Mercredi 16 octobre 2013**



## **PREMIÈRE PARTIE :**

### **Le déroulement du concours et de l'examen professionnalisé**

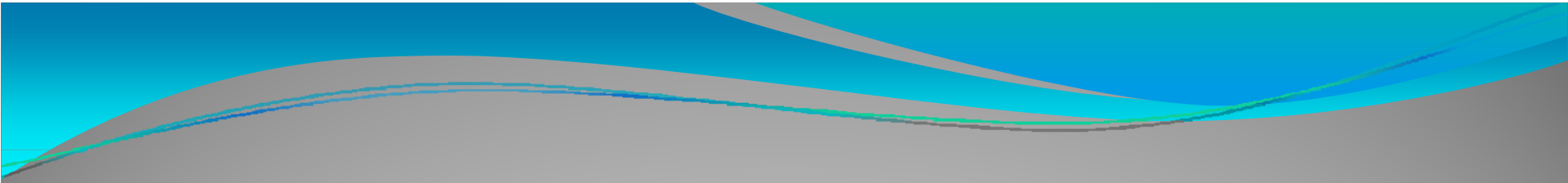
Contexte réglementaire / Calendrier / Conditions d'inscription / Epreuve orale sur dossier de RAEP / Structure du dossier / Déroulé de l'épreuve / Documents ressources

*Questions ?*

## **DEUXIÈME PARTIE :**

**Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**

*Questions diverses*



## **Contexte réglementaire**

**Concours réservés pour les professeurs de la voie générale et technologique, CPE et COP :**

- admissibilité sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)
- admission par une épreuve orale prenant appui sur le dossier de RAEP
- nommés professeurs, CPE ou COP stagiaires pendant un an

**Examens professionnalisés réservés pour les professeurs de la voie professionnelle :**

- admission par une épreuve orale prenant appui sur le dossier de RAEP
- nommés professeurs stagiaires en LP pendant un an

**Les candidats s'inscrivent jusqu'au 22 octobre 2013, 17 heures, heure de Paris.**

**Un seul concours réservé ou examen professionnel au titre de l'année civile d'ouverture du recrutement.**

**Possibilité de s'inscrire à un recrutement réservé ET à un concours interne ou externe**

**ATTENTION : Tant que votre numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran l'inscription n'est pas validée.**

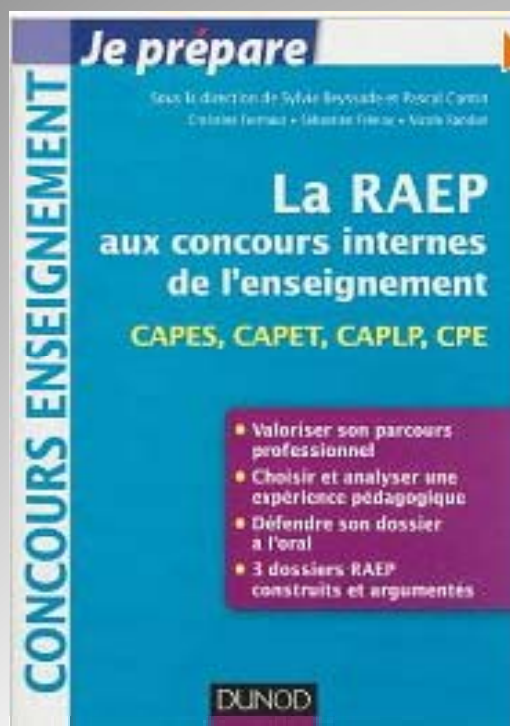
**Une fois la validation faite il faut impérativement procéder à l'impression et/ou l'enregistrement (plus judicieux) des documents suivants :**

- le récapitulatif de l'inscription,
- **l'imprimé à utiliser comme page de couverture de votre dossier RAEP sur lequel sera pré imprimé un code barre personnel,**
- la liste des pièces à fournir à la division des examens et concours de l'académie d'inscription.

**La date d'envoi du dossier de RAEP est fixée au plus tard le mercredi 13 novembre 2013, le cachet de la poste faisant foi.**

**ATTENTION : le dossier de RAEP doit être adressé par voie postale, en deux exemplaires et en recommandé simple. L'adresse est portée sur l'enveloppe d'expédition ou doit aussi figurer intitulé, section et option du concours.**

# Un indispensable !



La Raep aux concours internes de l'enseignement  
CAPES, CAPET, CAPLP, CPE

S. Beyssade, Pascal Cantin, Christine Fermat, Sébastien  
Frénoy, Nicole Randon.

Editions Dunod, « concours de l'enseignement »

Amazon 15,68 €, en 48 H

**Consulter :**

**Rapports de jury concours internes**

**Notes jury concours internes**

**CAPES, CAPET, CAPLP, CAER, CPE interne**

## La forme du dossier RAEP

**Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.**

- Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm.

Avec une dimension des marges formellement calibrée :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

- À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents et/ou de travaux éclairant l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

- L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce, ou a exercé, les fonctions décrites.

## Généralités

- Le dossier de RAEP doit permettre de faire le lien entre l'expérience professionnelle du candidat et le métier de professeur d'une discipline.

Mettre en valeur les éléments de son parcours professionnel qui auront un impact sur son métier d'enseignant : activités dans les établissements, pratique et réflexion pédagogiques, éventuellement réflexion didactique.

De façon générale, il vaut mieux concentrer le dossier sur les choses réellement importantes plutôt que de faire un catalogue exhaustif fastidieux. Une réflexion analytique et réflexive sur le parcours est plus utile qu'une longue présentation linéaire chronologique.

- Le dossier doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat au regard des **dix compétences** que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier. Mettre en évidence la maîtrise des dix compétences et pas se restreindre à certaines de ces dix compétences. Se référer au RIME (Répertoire Interministériel des métiers de l'Etat) peut être un plus.

- La note de commentaire est claire, « la première qualité attendue dans ce dossier est l'authenticité et la sincérité des propos ». Il est évidemment possible de citer brièvement des textes officiels, des documents de nature disciplinaire, didactique ou pédagogique, à condition de donner les sources. En revanche, il n'est pas admissible que des candidats présentent comme personnels des textes ou des réflexions qui sont directement copiés sur des sites internet, des manuels ou des traités. De tels comportements seront sévèrement sanctionnés par le jury.



**Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties :**

- **une première partie (2 pages dactylographiées maximum) où le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.**

**On ne fait pas un CV !**

## Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :

- le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses **réalisations pédagogiques**, celle qui lui paraît **la plus significative**, relative à une **situation d'apprentissage** et à la **conduite d'une classe** qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la **diversité des élèves**, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

Cette analyse devra mettre en évidence **les apprentissages, les objectifs, les progressions** ainsi que **les résultats de la réalisation** que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente **les choix didactiques et pédagogiques** qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des **programmes et référentiels nationaux**, à la transmission des **connaissances**, aux **compétences** visées et aux **savoir-faire** prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des **modalités d'évaluation**, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat **les problématiques rencontrées** dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du **suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel**, à l'utilisation des **technologies de l'information et de la communication** au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'**orientation** et d'**insertion** des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

## **DEUXIÈME PARTIE :**

**le développement d'une activité 6 pages maximum**

### **Enseignant :**

**Le candidat développe sa réalisation pédagogique qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Cette analyse devra mettre en évidence les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, les apprentissages, les objectifs, les progressions ...**

### **CPE :**

**Le candidat développe l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative**

### **COP :**

**Le candidat développe l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement du service, dans son activité d'information et de conseil.**

## **Respect de la forme**

Le respect des contraintes formelles (mise en page, dactylographie, délais, ...) est un élément de l'évaluation du candidat ainsi que le respect des normes en matière de longueur du dossier.

### **A bannir :**

- fautes d'orthographe (y compris dans les documents distribués aux élèves)
- erreurs de ponctuation
- textes non justifiés
- mise en page confuse
- pas de numérotation



## Le parcours professionnel

Les premiers éléments que le jury examine sont ceux liés aux compétences professionnelles du professeur , la perception du métier, les raisons du choix de l'enseignement d'une discipline.

Le candidat doit mettre en regard son expérience personnelle avec les missions des maîtres. Il importe que le jury puisse évaluer toutes les compétences, y compris les compétences disciplinaires ;

Doivent donc apparaître :

- formation disciplinaire,
- activités d'enseignement pour souligner adéquation avec discipline choisie,
- éléments montrant la motivation et l'adéquation du parcours antérieur avec le métier envisagé,
- le jury apprécie aussi la position du candidat en dehors de la classe qu'il faut donc mettre en valeur (interactions avec les différents acteurs, implication dans un travail d'équipe, dans un projet, dans l'établissement).

## **En résumé, quelques conseils pour la première partie :**

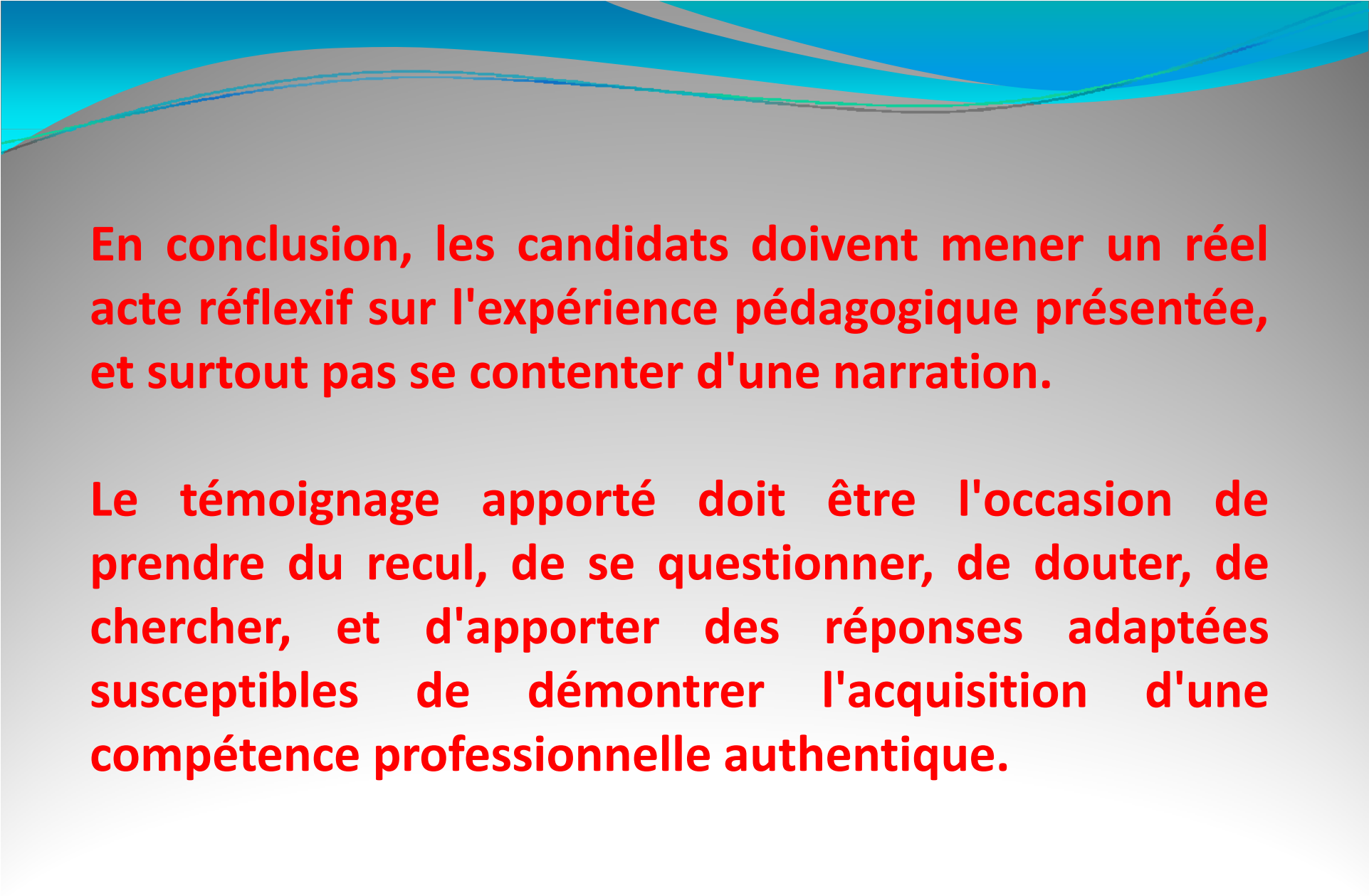
- 1) ne pas faire un catalogue des postes occupés, tout en valorisant la diversité et la richesse du parcours ;**
- 2) préciser le niveau initial disciplinaire et les mises à niveau : un professeur certifié est habilité à enseigner en lycée, tout candidat au concours doit permettre au jury de se forger une opinion sur sa compétence disciplinaire ;**
- 3) expliquer les raisons d'un changement de cap professionnel, choisi ou provoqué, permet au jury de mesurer l'envie, la motivation, le plaisir, qu'a le candidat à exercer ce métier ;**
- 4) préciser les pratiques pédagogiques et éducatives effectuées dans le cadre du parcours, les compétences développées et mises en œuvre.**

## Seconde partie : une situation pédagogique significative

- Le jury évalue d'abord la pertinence de l'activité décrite et la justification des choix didactiques et pédagogiques opérés : réflexion mais pas une thèse de didactique, surtout pas copiée sur Internet.
- Privilégier sincérité et simplicité. Le candidat s'interroge sur la nature de l'activité proposée aux élèves, il présente une situation authentique où on peut voir les élèves réagir, travailler, interagir. Le jury doit pouvoir percevoir l'activité des élèves.
- Il faut des travaux d'élèves, solidement analysés (les copies d'élèves les plus riches d'enseignements sont souvent celles d'élèves moyens !)
- L'enseignement n'est pas que l'acquisition de techniques, sans que le sens ne soit appelé.
- Sans qu'il soit question d'exclure l'acquisition de techniques, il est très important de donner, conformément aux textes officiels, une place à la résolution de problèmes, à la recherche et à l'expérimentation. De façon générale, appréciation des situations pédagogiques permettant aux élèves de montrer autonomie et initiative, capacité à communiquer et esprit critique.
- Les documents utilisés comme support doivent être présentés de façon précises (pertinence des choix et l'adéquation avec les commentaires sur l'activité décrite).
- Même chose pour les évaluations dont le texte fourni en annexe.
- Les références aux textes officiels (programmes, documents ressources) doivent être permanentes (mettre en regard l'activité proposée avec les objectifs des programmes et les documents ressources).

## Quelques conseils pour la 2<sup>e</sup> partie

- 1) développer la réflexion autour des activités (construction de la séquence, objectifs visés, scénarisation ... )
- 2) éviter de prendre des activités toutes faites sans une appropriation personnelle
- 3) mettre au premier plan les activités d'apprentissage des élèves : l'activité de l'élève lors de l'expérience pédagogique relatée doit être au cœur du propos
- 4) éviter les descriptifs chronologiques
- 5) situer la séance dans les apprentissages des élèves, dans la chronologie des acquisitions de leurs compétences
- 6) éviter les catalogues d'exercices
- 7) distinguer les divers types d'évaluation (formative, sommative, diagnostique)



**En conclusion, les candidats doivent mener un réel acte réflexif sur l'expérience pédagogique présentée, et surtout pas se contenter d'une narration.**

**Le témoignage apporté doit être l'occasion de prendre du recul, de se questionner, de douter, de chercher, et d'apporter des réponses adaptées susceptibles de démontrer l'acquisition d'une compétence professionnelle authentique.**

## **Epreuve orale sur RAEP : le déroulé**

**Temps de préparation : 30 minutes**

**Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum**

Deux parties de 30 minutes maximum avec, au début de chaque partie, une présentation par le candidat

Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

### **1<sup>ière</sup> partie d'épreuve**

- Présentation par le candidat de son dossier de RAEP 10 minutes maximum
- Echange avec le jury pour approfondir les éléments contenus dans le dossier (expliciter certaines parties ou les mettre en perspective) 20 minutes maximum

**Exposé du candidat : À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat de répondre à une question destinée à vérifier ses connaissances et aptitudes professionnelles.**

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation. **10 minutes maximum**

**Entretien avec**



## 2<sup>e</sup> partie d'épreuve

### Exposé du candidat :

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat de répondre à une question destinée à vérifier ses connaissances et aptitudes professionnelles.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation. **10 minutes maximum**

### Entretien avec le jury pour approfondir les différents points développés par le candidat.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier. Le jury apprécie la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences. **20 minutes maximum**

## **Cas particuliers pour l'entretien de la seconde partie :**

### **Tous enseignants :**

Le jury apprécie l'aptitude du candidat à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

### **Enseignants d'histoire – géographie :**

Le jury se réserve le droit de déterminer un sujet en relation avec la discipline non choisie par le candidat pour son dossier de RAEP.

### **Enseignants de langue étrangère :**

L'exposé a lieu en français. L'entretien a lieu dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

### **CPE :**

Le jury apprécie l'aptitude du candidat à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences et aptitudes pour l'organisation et l'animation de la vie scolaire et la réussite de tous les élèves.

### **COP :**

Le jury demande au candidat de répondre à une question destinée à vérifier ses connaissances et aptitudes professionnelles en matière d'information et d'orientation.



Dossier RAEP  
Quelles clés de réussite ?  
***Compléments utiles***

Stage SNES  
Mercredi 16 octobre 2013

# **Le dossier de RAEP : quel est cet objet ?**

## **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle**

### **Un dossier qui sert :**

- à sélectionner les candidatures
- et/ou de support d'échanges avec le jury

### **Un dossier qui permet de :**

- développer une réflexion sur son propre parcours et sur ses compétences (approche analytique et non descriptive)
- d'argumenter les éléments fondant sa candidature
- faire valoir ses compétences à travers ses réalisations

# **Le dossier de RAEP : son contenu**

- **L'identité civile (page de garde)**
- **Le parcours professionnel en lien avec les compétences métier développées (2 pages maximum)**
- **Une réalisation pédagogique (6 pages maximum)**
- **Des annexes facultatives : un ou deux exemples en lien avec la réalisation pédagogique présentée (10 pages maximum)**



**Deux parties indépendantes et complémentaires, qui doivent permettre au jury d'apprécier :**

- Pour la première partie : les compétences pédagogiques et éducatives du candidat**
- Pour la deuxième partie : sa maîtrise de la didactique de la discipline et sa connaissance du domaine professionnel de référence.**

- 
- L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Chacune des parties devra être dactylographiée :

- police Arial 11,
- interligne simple,
- sur papier de format 21 x 29,7 cm (A4)

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe

**ATTENTION : il n'existe pas de dossier de RAEP type !**

Un bon dossier est celui qui est adapté à votre parcours professionnel en lien avec le métier auquel vous prétendez.

Réaliser son dossier de RAEP est une démarche très personnelle.

Il nécessite un travail important et notamment une réflexion personnelle sur l'ensemble de votre carrière.

# *La séquence présentée (partie 2 du dossier)*

*« à partir d'une analyse précise »*

*⇒ Un constat qui amène à une problématique*

*« la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe »*

*⇒ Un contexte clairement identifié qui justifie la construction d'une séquence adaptée à la problématique choisie et à la prise en charge de la classe*

# *La séquence présentée (partie 2 du dossier)*

- « mettre en évidence...*
- ... les apprentissages,*
- ... les objectifs,*
- ... les progressions,*
- ...les résultats de la réalisation »*

*⇒ Démontre une vue d'ensemble, permet d'évaluer la qualité d'analyse du candidat, la cohérence du projet*

# *La séquence présentée (partie 2 du dossier)*

« Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués »

Indique = *description*

Commente = *analyse*

Choix didactiques = *conception, contenus, objectifs visés*

⇒ *Qualité de la séquence*

Choix pédagogiques = *mise en œuvre sur le terrain, adaptation aux élèves, méthodes d'enseignement,...*

⇒ *Compétence de l'enseignant*

# *Les étapes envisageables du dossier RAEP (1)*

- *Présentation de la classe : contexte, problématique (liée aux élèves, liée au professeur, liée au contexte ou à une situation précise)*
- *Programmation de l'enseignement dans cette classe (émergence d'une problématique à un moment précis de l'année)*

# *Les étapes envisageables du dossier RAEP (2)*

- *Analyse de la problématique, hypothèses :*  
( *Projet envisagé, type de séquence, choix de la tâche, du thème,...*)
- *Objectifs généraux :*  
( *ce qui va être mis en œuvre dans le projet pour gérer la situation ou traiter la problématique*)
- *Présentation de la séquence :*  
(*objectifs, compétence(s) visées, pré-requis, besoins des élèves, apprentissages, suivi des élèves, documents et ressources utilisés, évaluation*)

# *Les étapes envisageables du dossier RAEP (3)*

- *Mise en œuvre : Récit et analyse*
  - *découpage en séances*
  - *bilan des séances*
  - *Réajustements, remédiations*
  - *évaluation finale = résultats identifiables*
- *Bilan final, conclusion*

# *Critères d'appréciation du jury :*

- Pertinence du choix de l'activité décrite*
  - Maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques*
- Prise de recul dans l'analyse de la situation*
- Justification argumentée des choix opérés*
  - Structuration du propos*
- Qualité de l'expression (orthographe, syntaxe)*

# Dossier RAEP compléments (1)

*Les dix compétences professionnelles:*

*⇒ elles doivent émerger à la lecture du dossier , directement ou indirectement, et pas seulement quelques unes d'entre elles*

- *C1 : Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable*
- *C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer*
- *C3 : Maîtriser sa discipline et avoir une bonne culture générale*
- *C4 : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement*
- *C5 : Organiser la travail de classe*
- *C6 : Prendre en compte la diversité des élèves*
- *C7 : Evaluer les élèves*
- *C8 : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication*
- *C9 : Travailler en équipe et coopérer avec les partenaires de l'école*
- *C10 : se former et innover*

**Se reporter au RIME : voir internet**

## Qu'est-ce que la compétence professionnelle ?

C'est l'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être, définis pour l'exercice d'un emploi ou d'un métier dans un contexte professionnel donné.

Exemples :

- ☐ Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- ☐ Evaluer les élèves
- ☐ Prendre en compte la diversité des élèves
- ☐ Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires
- ☐ Etc.

# Quelques notions essentielles

**Des savoirs :** ce sont des connaissances soit générales, soit spécialisées dans un domaine précis, nécessaires à la réalisation d'une activité.

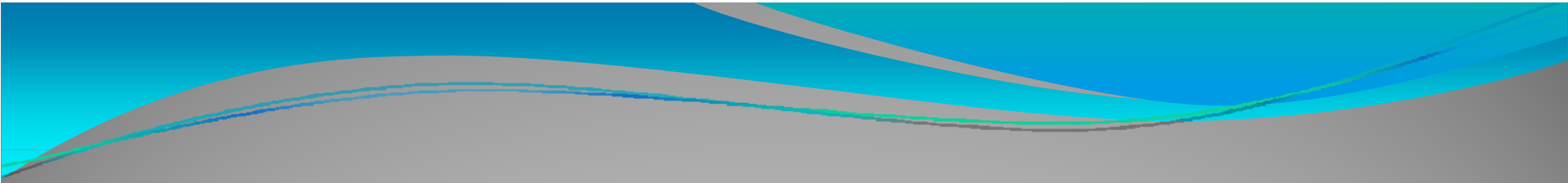
- ☐ Le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques
- ☐ Les composantes du socle commun
- ☐ Les programmes d'enseignement
- ☐ Les dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap

**Des savoir-faire :** c'est utiliser ses connaissances pour agir concrètement dans une situation donnée. C'est mettre en œuvre concrètement des techniques, des méthodes, des pratiques.

- ☐ Participer à la vie de l'école ou de l'établissement
- ☐ Se faire respecter et utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit
- ☐ Communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral
- ☐ Mettre en œuvre une progression différenciée selon les niveaux des élèves

## **Des savoir-être**

Ils traduisent des comportements, des attitudes, des relations dans une situation de travail pour la bonne réalisation de l'activité



**SAVOIRS**

**Connaissances**

**SAVOIR-FAIRE**

**Compétences opérationnelles**

**SAVOIR-ETRE**

**Compétences comportementales**

## **La compétence professionnelle**

Les compétences s'acquièrent par la formation et à travers l'expérience professionnelle. Elles se combinent ensemble pour permettre la réalisation d'une activité ou d'une tâche donnée.

Elles sont, le plus souvent, transposables d'une situation de travail à une autre, c'est-à-dire qu'une même compétence peut être mobilisée pour effectuer des activités différentes.

# *Dossier RAEP compléments (2)*

*Des clés indispensables :*

- Décrire une séquence en contexte*
- Justifier ses choix*
- Donner envie de lire le dossier*
- Montrer que le projet est personnel*
- Montrer son regard autocritique, sa capacité d'analyse*
- Montrer sa volonté d'autoformation continue*

# Dossier RAEP compléments (3)

*A partir de quoi problématiser la partie pédagogique de son dossier :*

- **Classe** (difficile, hétérogène, démotivée, qui ne participe pas, élève dyslexique, ...)
- **Enseignant** qui veut progresser (méthode actionnelle, recours à des documents authentiques, recours aux TICE)
- **Situation** nouvelle (assistant, salle équipée, fort effectif, histoire des arts, livret de compétences,...)
- **Projet** de l'enseignant (partenariat, voyage, échange, interdisciplinarité, valorisation de la discipline,...)